

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 2 juin 2015 à 20h00 à la salle des sessions du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum:

Le maire suppléant, monsieur Guy Lapointe.

Les conseillers : messieurs : Claude Larocque;
Robert Leclerc;
Richard Sabourin.

Les conseillères : mesdames : Nicole Ménard;
Barbara Beugger.

Le maire, monsieur Yves Croteau, est absent.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

Moment de réflexion

L'assemblée débute à 20h00 par un moment de réflexion.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

169-06-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Programme «Trio étudiant Desjardins pour l'emploi» – été 2015;**
- 10.2 Demande de suspension pour le dossier d'installation septique de la propriété du 318, rang Deslauriers;**
- 10.3 Demande d'ajustement du droit de mutation de la propriétaire du 1026, rue des Lys;**
- 10.4 Cotisation à la Chambre de commerce de la région d'Acton;**
- 10.5 Embauche de monsieur Patrick Harvey à titre de pompiers à temps partiel.**

2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 MAI 2015 ET DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 27 MAI 2015

170-06-2015

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 5 mai 2015 et de la séance spéciale du 27 mai 2015.

3. FINANCES

3.1 Comptes à payer

171-06-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois de mai 2015 au montant de 174 187,28 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 45 001,32 \$.

4. ADMINISTRATION

4.1 Adoption du règlement numéro 2007-174-05 modifiant le règlement numéro 2007-174 décrétant une délégation de compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 960.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement 2007-174 aux articles 12 et 13 afin d'augmenter la délégation de pouvoir des directeurs du Service des travaux publics et du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la session régulière du 5 mai 2015;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

172-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le règlement portant le numéro 2007-174-05 soit et est adopté tel que rédigé.

4.2 Dépôt du rapport annuel 2014 de la Mutuelle des municipalités du Québec

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose en cette séance du conseil le rapport annuel 2014 de la Mutuelle des municipalités du Québec.

4.3 74^e Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

CONSIDÉRANT QUE les 24, 25 et 26 septembre prochain se tiendra le 74^e congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

CONSIDÉRANT LES frais d'inscription de 695,00 \$, plus les taxes applicables, par personne pour les municipalités membres de la FQM;

173-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soient inscrits, madame Barbara Beugger et messieurs Yves Croteau, Richard Sabourin, Robert Leclerc et Guy Lapointe, pour participer à ce 74^e congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités;

QUE les frais d'inscriptions, les frais d'hébergement et les frais inhérents à cette activité soient acquittés par la Municipalité.

4.4 Dépôt des états de revenus et dépenses au 31 mai 2015

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose les états de revenus et dépenses au 31 mai 2015 et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

4.5 Vacances d'été des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont soumis leur choix concernant les vacances d'été;

CONSIDÉRANT QU'à la semaine du 26 juillet au 1^{er} août 2015, les employés du bureau municipal souhaitent voir leurs choix de vacances honorés;

174-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE soit accepté le choix de vacances des employés;

QUE soit fermé le bureau municipal pendant la semaine du 26 juillet au 1 août 2015.

4.6 Adoption de la révision budgétaire 2015 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton

175-06-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit acceptée la révision budgétaire 2015 de l'Office Municipal d'Habitation d'Upton. La contribution municipale est de 3 518 \$.

4.7 Retrait de dossiers pour non-paiement de taxes

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des matricules suivants ont payé leurs taxes dues pour l'année 2013:

- 6858-95-1944;
- 6955-89-3032;

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers sont rendus à la Municipalité régionale de comté d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés et qu'à ce jour, peu de frais ont été engagés pour l'administration de ces dossiers par la Municipalité régionale de comté d'Acton;

176-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que le retrait de la procédure de la vente pour taxes soit demandé à la Municipalité régionale de comté d'Acton concernant les matricules suivants :

- 6858-95-1944;
- 6955-89-3032.

4.8 Avis de motion concernant un règlement régissant la location des salles municipales

Avis de motion est donné par monsieur Robert Leclerc afin que soit présenté à une séance ultérieure, un règlement régissant la location des salles municipales.

4.9 Congé de la fête du Canada – Déplacement du mercredi 1er juillet 2015 au lundi 29 juin 2015

CONSIDÉRANT QUE la Fête du Canada est un congé férié et que le 1er juillet 2015 est un mercredi;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de déplacer ce congé afin de favoriser une longue fin de semaine de congé;

177-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE le congé férié soit pris le lundi 29 juin 2015 au lieu du mercredi 1er juillet 2015, pour souligner le congé de la Fête du Canada;

QUE soit fermé le bureau municipal le lundi 29 juin 2015 et d'ouvrir le bureau le mercredi 1er juillet 2015.

5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Dépôt de la lettre de démission de monsieur Éric Jodoin du Service de sécurité incendie

Ce point est retiré.

5.2 Modification à la résolution numéro 011-01-2015 intitulée «Mise à jour de la liste des responsables au plan municipal de sécurité civile»

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 011-01-2015 intitulée «Mise à jour de la liste des responsables au plan municipal de sécurité civile» pour remplacer le substitut aux travaux publics monsieur André Lusignant, par monsieur Bruno Lessard;

178-06-2015

En conséquence, Il EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de remplacer monsieur André Lusignant, substitut aux travaux publics au le plan municipal de sécurité civile, par monsieur Bruno Lessard, journalier en chef au Service des travaux publics.

6. TRANSPORT ROUTIER

6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de juin 2015

179-06-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soit approuvé, pour le mois de juin 2015, un budget de 700,00 \$, plus taxes pour les travaux à exécuter.

6.2 Fourniture de vêtements de travail pour monsieur Bruno Lessard, journalier en chef du Service des travaux publics

CONSIDÉRANT L'importance de l'identification des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bruno Lessard, journalier en chef du Service des travaux publics, a besoin de vêtements pour le travail identifiés à l'effigie de la Municipalité;

180-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers de procéder à l'achat de vêtements identifiés «Municipalité d'Upton» pour monsieur Bruno Lessard au montant de 200,00 \$, avant taxes, pour l'exercice financier 2015.

Monsieur Robert Leclerc se retire de la table des délibérations.

6.3 Déneigement du chemin d'Upton – Demande à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Upton souhaite proposer à la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton de procéder au déneigement d'une section du chemin d'Upton;

181-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers de vérifier l'intérêt de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton ainsi que le prix.

Monsieur Robert Leclerc reprend place à la table des délibérations.

6.4 Résultat des soumissions pour la reconstruction d'une section du trottoir de la rue Lanoie

CONSIDÉRANT L'appel d'offres par invitation numéro 2015-002 pour la reconstruction d'une section du trottoir de la rue Lanoie, et ce, d'une longueur de 199,3 mètres linéaires et d'une largeur de 1,2 mètre, qui débutera face à l'adresse civique 882, rue Lanoie et se terminera à la rue transversale Monseigneur-Desmarais;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées et que trois ont soumissionné;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes:

| Entreprise | Montant |
|----------------------------------|----------------|
| Pavages Maska inc. | 26 938,31 \$ |
| Eurovia Québec Construction inc. | 24 488,74 \$ |
| Lambert & Grenier inc. | 24 575,83 \$ |

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est conforme;

182-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soit retenue la soumission la plus basse et conforme soit celle de l'entreprise «Eurovia Québec Construction inc. » pour la reconstruction d'une section du trottoir de la rue Lanoie, et ce, pour une somme de 24 488,74 \$, taxes incluses.

6.5 Modification à la résolution numéro 204-07-2014 intitulée «Nomination de la personne désignée et de son substitut pour l'application des règlements de la Municipalité»

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 204-07-2014 intitulée «Nomination de la personne désignée et de son substitut pour l'application des règlements de la Municipalité» pour remplacer monsieur Alain Miclette, substitut, par le journalier en chef;

183-06-2015

En conséquence, Il EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'en l'absence du directeur des travaux publics, le journalier en chef, monsieur Bruno Lessard, agisse à titre de fonctionnaire désigné pour l'application des règlements de la Municipalité ci-après cités:

- Règlement général numéro G-100-01;
- Règlement numéro 2012-234 intitulé «Règlement de la Municipalité d'Upton relatif à l'utilisation de l'eau potable»;
- Règlement numéro 2003-117 légiférant les travaux dans l'emprise des rues et chemins sur le territoire de la Municipalité d'Upton et abrogeant le règlement 298-94 de l'ancienne municipalité de la paroisse de Saint-Éphrem d'Upton;
- Règlement numéro 254 intitulé «Règlement concernant les branchements d'égouts privés.

6.6 Modification à la résolution numéro 203-07-2014 intitulée «Nomination de la personne désignée et de son substitut au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales au sujet des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité»

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 203-07-2014 intitulée «Nomination de la personne désignée et de son substitut au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* au sujet des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité» pour remplacer monsieur Alain Miclette, substitut, par le journalier en chef;

184-06-2015

En conséquence, Il EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères qu'en l'absence du directeur des travaux publics, le journalier en chef, monsieur Bruno Lessard, agisse à titre de substitut au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* au sujet des cours d'eau sur le territoire de la Municipalité.

6.7 Demande de la Municipalité de Saint-Liboire

CONSIDÉRANT QUE le 27 juin 2015 se tiendra l'événement «Saint-Liboire en fête» et qu'une randonnée de vélo est prévue en avant-midi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Liboire demande l'autorisation de passer sur le rang de la Chute ainsi que sur le chemin Pénelle, dans le cadre de l'événement;

185-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE ce conseil autorise la Municipalité de Saint-Liboire à passer sur le rang de la Chute ainsi que sur le chemin Pénelle lors de l'événement «Saint-Liboire en fête» qui aura lieu le 27 juin prochain;

QUE la présente résolution ne dispense pas la Municipalité de Saint-Liboire d'obtenir toute autre autorisation qui pourrait être requise notamment auprès de la Sûreté du Québec, poste de la MRC d' Acton;

QUE la Municipalité d'Upton souhaite à Saint-Liboire que cet événement soit un franc succès.

6.8 Demande au député pour le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT LE Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM);

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal prévoit effectuer des travaux de pavage mécanisé sur le rang du Carré en 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation des coûts est de 50 000,00 \$, taxes nettes;

186-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soit effectuée la demande au député du comté de Johnson, monsieur André Lamontagne, pour un montant d'aide de 25 000,00 \$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) pour réaliser des travaux de pavage mécanisé sur le rang du Carré en 2015;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, soit mandatée pour signer tout document relatif à la demande d'aide financière.

6.9 Mandat pour les travaux de pavage mécanisé dans le rang du Carré

CONSIDÉRANT QUE des travaux de pavage mécanisés doivent être réalisés dans le rang du Carré;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) peut financer une partie des travaux de pavage;

187-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de mandater madame Cynthia Bossé, directrice générale, pour procéder à un appel d'offres sur invitation concernant le pavage mécanisé du rang du Carré, et ce, pour un total de 500 tonnes.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

Monsieur Guy Lapointe se retire de la table des délibérations.

7.1 Adoption du règlement 2015-261 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Guilmain-Phaneuf, aux propriétaires intéressés

ATTENDU QUE le cours d'eau Guilmain-Phaneuf est sous juridiction de la MRC d'Acton;

188-06-2015

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a payé une quote-part à la MRC d'Acton relativement aux coûts des travaux exécutés dans le cours d'eau Guilmain-Phaneuf, et ce, conformément à l'article 976 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 5 mai 2015;

ATTENDU QUE les conseillers ont reçu le projet de règlement 2015-261 plus de 48 heures à l'avance;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement portant le numéro 2015-261 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur Guy Lapointe reprend place à la table des délibérations.

Monsieur Claude Larocque se retire de la table des délibérations.

7.2 Adoption du règlement 2015-262 décrétant la répartition du coût des travaux exécutés dans le cours d'eau Lafontaine, branche 7, aux propriétaires intéressés

ATTENDU QUE le cours d'eau Lafontaine, branche 7 est sous juridiction de la MRC d'Acton;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Upton a payé une quote-part à la MRC d'Acton relativement aux coûts des travaux exécutés dans le cours d'eau Lafontaine, branche 7, et ce, conformément à l'article 976 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU QU'une municipalité locale peut imposer la répartition des coûts en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné à la séance régulière du 5 mai 2015;

ATTENDU QUE les conseillers ont reçu le projet de règlement 2015-262 plus de 48 heures à l'avance;

189-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par _monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement portant le numéro 2015-262 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur Claude Larocque reprend place à la table des délibérations.

7.3 Proposition de services professionnels pour la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la résolution numéro 146-05-2015 vu la mal compréhension de la proposition de services professionnels reçue de l'entreprise «Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.»;

CONSIDÉRANT LA proposition de services professionnels numéro 540-0004-04 de l'entreprise «Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.» pour la mesure de boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE la proposition comporte trois options;

CONSIDÉRANT QUE l'option numéro un comprend seulement la mesure du niveau de boues de deux étangs aérés au montant de 1 480,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'option numéro deux comprend la mesure des boues de deux étangs aérés, l'échantillonnage des boues ainsi que l'analyse de siccité, qui donne une idée de l'évolution de la quantité des boues et des charges entrantes pour la prochaine vidange, au montant de 1 930,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'option trois est hâtive pour l'instant;

190-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soit abrogée la résolution numéro 146-05-2015;

QUE soit acceptée l'option deux de la proposition de services professionnels numéro 540-0004-04 de l'entreprise «Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.» pour un montant total de 1 930,00 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Municipalité mette à la disposition de l'entreprise une personne responsable de la sécurité tel qu'il appert dans ladite proposition.

7.4 Embauche d'un chargé de projet – Gestion écoresponsable des eaux pluviales

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 123-04-2015;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée à emploi été-Canada a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher un étudiant pour le poste de chargé de projet – Gestion écoresponsable des eaux pluviales;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a été formé;

CONSIDÉRANT QUE le comité a rencontré en entrevue deux candidats et a recommandé l'embauche de José Luis Levasseur;

191-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soit embauché José Luis Levasseur et qu'il entre en poste vers la mi-juin 2015 pour 9 semaines en excluant la semaine où le bureau municipal est fermé pour vacances estivales;

QUE son horaire de travail soit de 35 heures par semaine;

QUE son taux horaire soit de 13,50 \$.

7.5 Application de la nouvelle norme sur le passif au titre des sites contaminés – Adjudication de contrat

CONSIDÉRANT QU'à compter de l'exercice 2015, les organismes municipaux devront appliquer une nouvelle norme comptable, soit le nouveau chapitre SP 3260 – Passif au titre des sites contaminés du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, des études environnementales et des évaluations devront être réalisées;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de la firme «LVM» au montant de 4 940,00 \$ excluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT LA soumission reçue de la firme «Les Laboratoires de la Montérégie inc.» au montant de 995,00 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a consulté le vérificateur comptable au sujet des livrables requis pour la réalisation de ses travaux de comptabilisation aux états financiers et que ceux proposés par la firme «Les Laboratoires de la Montérégie inc.» sont satisfaisants;

192-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'octroyer le mandat à la firme «Les Laboratoires de la Montérégie inc.» au montant de 995,00 \$, plus les taxes applicables.

7.6 Proposition de services professionnels pour la validation des données inscrites au SOMAE, la production du rapport annuel ainsi que pour la réalisation des tâches supplémentaires découlant de l'application du ROMAEU

CONSIDÉRANT LES nouvelles prescriptions imposées par le *Règlement sur les Ouvrages Municipaux d'Assainissement des Eaux Usées* (ROMAEU);

CONSIDÉRANT LA proposition de services professionnels numéro 540-0033 de l'entreprise «Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.»;

CONSIDÉRANT QUE pour la validation des données inscrites au SOMAE et la production du rapport annuel qui doivent être réalisées par les municipalités, «Aquatech» propose la réalisation annuellement, pour le reste du contrat, par un technicien, au taux horaire établi au contrat;

CONSIDÉRANT QU'«Aquatech» estime ces travaux à environ 23 heures annuellement;

CONSIDÉRANT LA réalisation des tâches supplémentaires sur le terrain découlant de l'application du ROMAEU, «Aquatech» propose un ajustement forfaitaire de 1 620,00 \$, plus les taxes applicables;

193-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver la proposition de services professionnels numéro 540-0033 de l'entreprise «Aquatech, Société de gestion de l'eau inc.» telle que soumise.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande d'appui financier de la «Fondation En Vue»

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue de la «Fondation En Vue» ayant son siège social à Longueuil et œuvrant sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE la fondation aide les personnes ayant une déficience visuelle à retrouver leur autonomie;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

194-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'appuyer financièrement la «Fondation En Vue», et ce, pour un montant de 25,00\$.

8.2 Demande d'appui financier de la «Fondation québécoise du cancer»

CONSIDÉRANT LA demande d'appui financier reçue de la «Fondation québécoise du cancer»;

CONSIDÉRANT QUE la fondation donne accès à des services et à des installations conçus spécifiquement pour les personnes atteintes de cancer et leurs proches;

CONSIDÉRANT LA *Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus* de la Municipalité d'Upton;

195-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'appuyer financièrement la «Fondation québécoise du cancer», et ce, pour un montant de 50,00 \$.

8.3 Budget pour la coordonnatrice du camp de jour

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, pour allouer un budget de 500,00 \$ pour l'été à la coordonnatrice du camp de jour, madame Nadia Chicoine, afin de faire l'achat de matériaux pour le camp de jour;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 400,00 \$ a été prévu au budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour est un service d'animation et qu'il se doit d'avoir le matériel adéquat pour faire vivre une expérience formidable aux enfants qui y participent;

196-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver un budget au montant de 500,00 \$ pour le camp de jour 2015.

8.4 Embauche d'une éducatrice spécialisée pour le camp de jour 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher une éducatrice spécialisée pour le camp de jour 2015;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 121-04-2015;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, ainsi que la coordonnatrice du camp de jour, madame Nadia Chicoine, recommandent l'embauche de madame Élisabeth Houle à titre d'éducatrice spécialisée pour le camp de jour;

197-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit embauchée madame Élisabeth Houle et qu'elle entre en poste le 26 juin 2015;

QUE son horaire de travail soit de 40 heures par semaine;

QUE son taux horaire soit de 13,50 \$.

8.5 Budget pour les spectacles en plein air

CONSIDÉRANT LA demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Mélanie Borduas St-Pierre, pour allouer un budget de 4 335,55 \$ pour les spectacles en plein air;

CONSIDÉRANT QUE le budget comprend les artistes, la location d'équipements, les imprévus ainsi que la publicité;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 4 335,55 \$ a été prévu au budget 2015;

CONSIDÉRANT QUE les trois artistes ont été réservés;

CONSIDÉRANT QUE le groupe «BIG BAD UkuROCKERS» est au tarif de 800,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE «Luc Poulin» est au tarif de 255,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le groupe «Raffy» est au tarif de 2 100,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la publicité est au coût de 747,50 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la location d'équipement est au coût de 211,50 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le montant restant de 221,55 \$ est pour les imprévus;

198-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver la demande de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire.

8.6 Adaptation du chalet des loisirs pour les personnes à mobilités réduites

CONSIDÉRANT LA nécessité d'adapter le chalet des loisirs pour les personnes à mobilité réduite avant le début de l'été;

CONSIDÉRANT QU'au camp de jour une jeune se déplace en fauteuil roulant;

CONSIDÉRANT QUE la dépense n'est pas prévue au budget 2015;

199-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit accordé le budget requis pour adapter le chalet des loisirs pour les personnes à mobilités réduites.

8.7 Demande d'aide financière du Regroupement Récréatif d'Upton au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le terrain de balle

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière soumise par le Regroupement récréatif d'Upton (RRU) au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le projet de réfection et d'amélioration du terrain de balle;

CONSIDÉRANT LA recrudescence pour ce sport à Upton et dans la région de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise autant les groupes de jeunes, d'adolescents ainsi que les ligues adultes;

200-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE ce conseil appuie la demande d'aide financière du RRU pour le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

QUE le RRU soit autorisé à agir à titre de promoteur et de maître d'œuvre de ce projet;

QUE le Regroupement Récréatif d'Upton soit autorisé à faire réaliser des travaux sur la propriété de la Municipalité.

8.8 Demande d'aide financière de la CDRN auprès des Caisses Desjardins

CONSIDÉRANT LE projet soumis par la Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN) auprès des Caisses Desjardins pour l'acquisition d'une passerelle piétonnière usagée pour le projet de parc-nature;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc-nature vise le grand public (jeunes, adultes, 0 à 99 ans, résidents, écoles primaires et secondaires, camp de jour, touristes, etc.), les résidents de la MRC d'Acton et les 30 000 visiteurs du Théâtre de la Dame de Cœur et du CIMBAD provenant de tous les coins du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc nature régional comprend l'accession (passerelle piétonnière) à la presqu'île, l'aménagement et la mise en valeur d'un parc nature régional;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc nature représente un investissement total de près de 600 000 \$ avec l'implication de différentes institutions et divers organismes sans buts lucratifs dont le gouvernement du Québec, la Fondation de la Faune du Québec, la MRC d'Acton, la Municipalité d'Upton, le groupe Scout et plusieurs bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à donner accès à l'ensemble des résidents de la MRC d'Acton à un parc nature ouvert quatre saisons et pourvu d'un sentier déjà aménagé;

CONSIDÉRANT QUE la CDRN est une partenaire très impliquée dans le projet de parc-nature ainsi que dans divers projets au sein de la Municipalité et à travers la région;

CONSIDÉRANT QU'advenant l'acceptation de l'aide financière pour le projet, les Caisses Desjardins et la CDRN auront agi à titre de levier permettant la réalisation de ce projet exceptionnel au sein de la plus petite MRC du Québec;

201-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la Municipalité appuie le projet d'acquisition de la passerelle par la CDRN;

QU'advenant l'acceptation des Caisses Desjardins de la demande de financement de la CDRN, la Municipalité s'engage à verser à la CDRN sa quote-part applicable en contrepartie des frais encourus pour ce projet par la Corporation;

QUE ce conseil tient à remercier, pour leur valeureux travail et leur généreuse collaboration dans le projet de parc nature de la Région d'Acton, depuis près de deux ans, madame Laurise Dubé, présidente, monsieur Gaston Côté, chargé de projet et madame Colette Saint-Hilaire, secrétaire de la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN).

8.9 Politique de publication pour le journal municipal

CONSIDÉRANT QUE le journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la Municipalité d'Upton de l'information sur l'administration municipale, sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement;

CONSIDÉRANT QUE le journal offre l'opportunité aux organismes de faire publier leur texte et leur événement dans le Bavard, et ce, gratuitement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser les règles d'application des demandes de publications et de déterminer les priorités de la Municipalité d'Upton;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le projet de politique plus de 48 heures à l'avance;

202-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE la politique de publication pour le journal municipal soit adoptée.

8.10 Demande d'aide financière de la Corporation de développement de la Rivière Noire au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le projet de parc nature

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière soumise par la Corporation de développement de la Rivière Noire (CDRN) au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le projet de parc nature;

CONSIDÉRANT QUE le projet de parc nature vise le grand public (jeunes, adultes, 0 à 99 ans, résidents, écoles primaires et secondaires, camp de jour, touristes, etc.), les résidents de la MRC d'Acton et les 30 000 visiteurs du Théâtre de la Dame de Cœur et du CIMBAD provenant de tous les coins du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la CDRN est un OSBNL très impliqué sur le territoire d'Upton et de la MRC d'Acton;

203-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soit appuyée la demande d'aide financière de la CDRN pour le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150;

QUE ce conseil autorise la Corporation à agir à titre de promoteur et de maître d'œuvre de ce projet;

QUE ce conseil tient à remercier, pour leur valeureux travail et leur généreuse collaboration dans le projet de parc nature de la Région d'Acton, depuis près de deux ans, madame Laurise Dubé, présidente, monsieur Gaston Côté, chargé de projet et madame Colette Saint-Hilaire, secrétaire de la Corporation de développement de la rivière Noire (CDRN).

8.11 Demande d'aide financière du Club FADOQ Upton au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le centre communautaire

CONSIDÉRANT LA demande d'aide financière soumise par le Club FADOQ Upton au Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 pour le projet d'amélioration du centre communautaire;

CONSIDÉRANT QUE le Club FADOQ Upton, un organisme très impliqué bénévolement sur le territoire d'Upton, se propose pour piloter ce projet destiné à l'ensemble de la communauté et aux organismes sans but lucratif œuvrant sur le territoire d'Upton;

204-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soit appuyée la demande d'aide financière du Club FADOQ Upton pour le Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150.

QUE ce conseil autorise le Club FADOQ à agir à titre de promoteur et de maître d'œuvre du projet de réfection de la salle communautaire de la Municipalité d'Upton.

9. URBANISME

9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2015

Le rapport du service d'inspection pour le mois de mai 2015 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

9.2 Premier projet de règlement numéro 2015-263 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-91 afin de revoir les dimensions minimales des lots et la distance minimale entre un cours d'eau et une route

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de lotissement numéro 2002-91;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de lotissement afin de revoir les dimensions minimales des lots et la distance minimale entre un cours d'eau et une route;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

205-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent projet de règlement soit et est adopté tel que rédigé;

QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 7 juillet 2015 à 19h50 en la salle des réunions du Conseil municipal.

9.3 Avis de motion pour l'adoption d'un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-91 afin de revoir les dimensions minimales des lots et la distance minimale entre un cours d'eau et une route

Avis de motion est donné par monsieur Claude Larocque afin que soit présentée une modification au règlement de lotissement numéro 2002-91 afin de revoir les dimensions minimales des lots et la distance minimale entre un cours d'eau et une route.

10. DIVERS

10.1 Programme «Trio étudiant Desjardins pour l'emploi» – été 2015

CONSIDÉRANT LA demande du Carrefour Jeunesse Emploi comté de Johnson afin que la Municipalité participe à l'édition 2015 du «Trio étudiant Desjardins pour l'emploi»;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet l'embauche d'étudiants pour le volet « apprenti-stage » et « Expérience travail — été »;

CONSIDÉRANT QUE le programme nous aidera à pourvoir quatre postes au sein de notre programmation estivale;

206-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser madame Mélanie Saint-Pierre Borduas, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet.

10.2 Demande de suspension pour le dossier d'installation septique de la propriété sise au 318, rang Deslauriers

CONSIDÉRANT LA demande de suspension de délai pour le dossier d'installation septique reçue de la propriétaire du 318, rang Deslauriers;

207-06-2015

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 284-10-2014 prolongeant le délai pour se conformer jusqu'au 1^{er} juin 2015;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de prolonger le délai pour le dossier d'installation septique jusqu'au 1^{er} juin 2016.

10.3 Demande d'ajustement du droit de mutation de la propriétaire du 1026, rue des Lys

CONSIDÉRANT LA demande d'ajustement du droit de mutation de la propriétaire du 1026, rue des Lys;

CONSIDÉRANT QUE la maison de ladite propriété sera démolie et qu'elle ne peut être rénovée;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire souhaite que le droit de mutation soit appliqué seulement sur le montant d'achat soit 35 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière, propriétaire antérieure du 1026, rue des Lys, n'a jamais fait de demande de révision pour prendre en compte l'état actuel de la maison et que la Municipalité d'est pas habilitée à le faire en vertu de la loi;

CONSIDÉRANT QU'en vertu la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières*, article 23, toute personne ne peut tente de quelque manière d'é luder l'observation du paiement d'une partie du droit de mutation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut pas dispenser la demanderesse sans enfreindre ladite loi;

208-06-2015

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de refuser la demande.

10.4 Cotisation à la Chambre de commerce de la région d'Acton

209-06-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit renouvelée la cotisation à la chambre de commerce de la région d'Acton pour l'année 2015-2016, et ce, pour un montant de 120,72 \$, incluant les taxes applicables.

10.5 Embauche de monsieur Patrick Harvey à titre de pompier à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Yves Ricard, recommande l'embauche de monsieur Patrick Harvey à titre de pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Harvey n'est pas résident de la Municipalité;

210-06-2015

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Harvey détient déjà la formation de pompier;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères:

QUE soit embauché monsieur Patrick Harvey à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail en vigueur;

QUE son embauche soit conditionnelle à la réussite d'une période probatoire de six (6) mois.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

12. CORRESPONDANCE

Monsieur le maire suppléant, Guy Lapointe, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois de mai 2015.

211-06-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois de mai 2015.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

212-06-2015

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que la présente assemblée soit levée à 21h43.

Guy Lapointe
Maire suppléant

Cynthia Bossé
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.